

**Postulat José Durussel et consorts - Réduire les accidents dus à la présence de gibier sur les routes vaudoises**

*Développement*

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la pose d'avertisseurs sonores aux abords des routes à risque qui allient un trafic important et une forte présence de gros gibiers.

*Développement*

Dans notre canton il y a quelques semaines, suite à un accident mortel provoqué par un gros gibier, les milieux de la sécurité ont évoqué les expériences faites dans les cantons de Zurich, Lucerne et Schaffhouse avec la pose d'avertisseurs sonores qui font fuir le gibier. Selon une étude, les ultrasons produits par ce type de système ont permis de réduire de 30 à 40% le nombre de collisions. Ces chiffres ont servi de base aux cantons d'Argovie et de Saint-Gall pour justifier la pose de tels systèmes permettant d'améliorer la sécurité.

Aujourd'hui les services de l'Office fédéral de l'environnement estiment qu'il y a une plus forte densité de la population de certaines espèces de gros gibiers, à l'exemple des sangliers qui se déplacent surtout la nuit. Alors que les compagnies d'assurance enregistrent parfois plus de 20'000 accidents par an avec du gibier, ce sont vingt-trois accidents qui ont fait l'objet d'un constat dans le canton de Vaud lors de la dernière semaine du mois de juin passé.

Le système d'alarme est d'une grande simplicité, il s'agit de cellules photoélectriques qui captent la lumière des phares des véhicules et qui déclenchent instantanément un sifflement qui fait fuir les animaux se trouvant à proximité.

*Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat.*

Rovray, le 25 août 2009.

(Signé) José Durussel et 23 cosignataires

**M. José Durussel :** — En Suisse, on enregistre en moyenne une collision voiture-gibier par heure avec des animaux de taille moyenne ou grande, annoncées au garde-faune ou à la police ; sans compter tous les cas qui ne sont pas déclarés. Le conducteur n'en est pas toujours quitte pour la peur. Chaque année, plus de soixante personnes sont blessées suite à un accident impliquant du gibier et les dégâts matériels se chiffrent à plus de 25 millions de francs. Chasseurs et gardes-faune doivent en outre s'acquitter de la tâche ingrate de retrouver les animaux blessés afin de mettre un terme à leurs souffrances.

Réduire de moitié le nombre d'accidents est l'objectif à atteindre, grâce à une information du public renforcée dans un premier temps. En outre, les tronçons fortement accidentogènes seraient équipés d'avertisseurs sonores à ultrasons. Lorsque, de nuit ou au crépuscule, l'appareil capte le faisceau des phares d'un véhicule, il émet un sifflement dissuasif repoussant les animaux à l'écart de la chaussée. Le transit de la faune reste libre en l'absence de danger, évidemment. Les avertisseurs sont fixés tous les 50 mètres environ aux poteaux blancs qui balisent le bord de la route, alternativement à gauche et à droite.

Le montage et l'entretien des appareils sont assurés pour l'essentiel par les sociétés locales de chasseurs et les avertisseurs sont fabriqués en Suisse de A à Z, en collaboration avec une

fondation pour handicapés près de Winterthur. La branche des assurances, les autorités, les chasseurs et les milieux de la protection des animaux ont tous un grand intérêt à réduire le nombre d'accidents avec du gibier et à augmenter ainsi la sécurité sur les routes vaudoises et suisses.

La discussion n'est pas utilisée.

**Au vote électronique, 41 députés acceptent la prise en considération immédiate, 41 s'y opposent et 16 s'abstiennent.**

**M. Pierre-Yves Rapaz :** — Je demande l'appel nominal pour éviter que vous deviez départager ce vote équilibré, monsieur le président. (*Rires.*)

**M. Philippe Deriaz :** — Je fais la même demande.

Cette demande est appuyée par plus de 20 membres.

**A l'appel nominal, la prise en considération immédiate est refusée par 56 voix contre 45 et 11 abstentions.**

*Ont voté oui :* Frédéric Borloz, Christa Calpini, Daniel Mange, Jean-Luc Chollet, Claude-Eric Dufour, Maximilien Bernhard, Jérôme Christen, Nicolas Mattenberger, Filip Uffer, Michele Mossi, Mario-Charles Pertusio, Guy-Philippe Bolay, Dominique Bonny, Grégory Devaud, Jacques Haldy, Hans Rudolf Kappeler, Catherine Labouchère, Pierre-Alain Mercier, Rémy Pache, François Payot, Gil Reichen, Patrick de Preux, Michel Rau, Jacqueline Rostan, Elisabeth Ruey-Ray, Jean-Marie Surer, Jean-Jacques Truffer, Claudine Wyssa, Raphaël Abbet, Jean-Robert Aebi, François Brélaz, Michaël Buffat, André Delacour, Fabienne Despot, Jacques Nicolet, Pierre Guignard, José Durussel, Michel Miéville, Philippe Modoux, Pierre-André Pidoux, Gabriel Poncet, Pierre-Yves Rapaz, Alette Rey-Marion, Jean-Marc Sordet, Philippe Jobin. (45)

*Ont voté non :* Gloria Capt, François Debluë, Michel Desmeules, Martine Fiora-Guttmann, Jean-François Cachin, Olivier Golaz, Pierre Grandjean, Frédéric Grognez, Rémy Jaquier, Véronique Hurni, Alain Monod, Raphaël Mahaim, Philippe Martinet, Catherine Roulet, Jacques-André Haury, Cesla Amarelle, Nicolas Rochat, François Cherix, Anne-Marie Depoisier, Philippe Deriaz, Fabienne Freymond Cantone, Pierre-André Gaille, Michèle Gay Vallotton, Florence Golaz, Nuria Gorrite, Jean Guignard, Nicole Jufer Tissot, Grégoire Junod, Olivier Kernen, Pascale Manzini, André Marendaz, Roxanne Meyer, Stéphane Montangero, Philippe Randin, Michel Renaud, Roger Saugy, Jean Christophe Schwaab, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Pierre Zwahlen, Armand Rod, Pierre Volet, Laurent Wehrli, Lucas Girardet, Yves Ferrari, Olivier Mayor, Tinetta Maystre, Béatrice Métraux, Jean-Michel Dolivo, Anne Papilloud, Mireille Aubert, Laurent Ballif, Ginette Duvoisin, Jean-Michel Favez, Olivier Gfeller, Vassilis Venizelos. (56)

*Se sont abstenus :* Jacques Ansermet, Christine Chevalley, Philippe Cornamusaz, Claude-André Fardel, Olivier Feller, Jacques Perrin, Philippe Reymond, Marc-Olivier Buffat, Jean-Yves Pidoux, Bernard Borel, Monique Weber-Jobé. (11)

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**